



C.F.P.V

Certificat de Formation Professionnelle du Vitrail
Préparation et présentation des stagiaires aux épreuves du C.A.P

Mise à jour le 09/03/2026

Edito et valeurs morales de l'Entreprise	p. 3
Informations d'admission	p. 4
Liste des modules de la formation et leurs durées standard	p. 6
Référentiel	p. 9
- Description de l'activité	p. 10
- Examen du C.F.P.V	p. 11
- <u>Annexe 1</u> - Déroulement des épreuves	p. 12
- <u>Annexe 2</u> - Contenu et Nature des épreuves	p. 13
Organigramme de la formation	p. 16
Personnel de formation	p. 17
- Joël MÔNE (Fondateur sorti en juin 2022)	p. 17
- Cécile AYISSI (Formatrice)	p. 17
- Annick LOURADOUD (Référente atelier)	p. 18
- Jean MÔNE (Directeur)	p. 18
Coût de la formation	p. 19
Pièces médicales à fournir	p. 19
Matériel	p. 20
Numéro de déclaration et Titre Maître-Artisan	p. 21
Règlement Intérieur	p. 22
Engagement du candidat	p. 23
Fiche d'inscription	p. 24
Convention de formation	p. 25
Contrat de formation	p. 28
Nous contacter	p. 29



Depuis quelques années déjà, les métiers manuels retrouvent leurs lettres de noblesse, tant au niveau de la reconnaissance morale que de la reconnaissance financière. Voilà pourquoi, l'Atelier Vitrail Saint-Georges et son centre de formation, "L'Académie Vitrail Saint Georges" mettent aujourd'hui des années d'expérience au service de la formation.

Ainsi, fort de plus d'un siècle de savoir-faire, l'Atelier Vitrail Saint-Georges a mis toutes ses compétences en œuvre pour permettre à tous les amoureux du verre et de la transparence de s'adonner au vitrail traditionnel à un niveau professionnel.

Chaque année, nous recevons donc avec enthousiasme les amoureux du vitrail qui, après leur stage, obtiennent l'examen du CAP technique du Verre option Vitrailiste avec en moyenne 3 points de plus que notre examen CFPV, beaucoup plus exigeant. Une exigence que nous réclamons également à nos élèves dans le but unique de leur faire atteindre l'excellence. Et parce qu'il n'y a pas meilleure preuve que la réussite de nos stagiaires, nous offrons les meilleures conditions pour que leur passage au sein de notre établissement soit un accélérateur de talent.

Nous complétons aujourd'hui le CFPV avec des formations pointues répondant avec pragmatisme aux exigences du marché actuel. Enfin, la vie d'un atelier étant soumise aux mêmes exigences que n'importe quelle entreprise, il était nécessaire de compléter ces formations avec un partenaire spécialisé dans la gestion administrative et dans les structures artisanales. C'est désormais chose faite avec le Certificat de Gestion d'Entreprise du Vitrail (CGEV) qui vous est proposé en partenariat avec la Chambre de métier et d'Artisanat du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.

Indicateurs de résultats

À la fin de votre formation CGEV, vous possédez les armes nécessaires pour vous lancer dans le métier de vitrailiste et monter votre propre atelier.

A ce jour nous avons un excellent taux de réussite depuis le démarrage de :

- ◊ 100% à l'examen du CAP
- ◊ 65% à l'examen interne du CFPV
- ◊ 50 % des stagiaires qui ont monté leur atelier suite au CFPV sont encore en activité
- ◊ 75% des stagiaires qui ont monté leur atelier suite au CGEV sont encore en activité

Compétence, sérieux et valeurs morales de l'entreprise

Joël MÔNE, fondateur de la formation d'accès au CAP Arts et techniques du verre option Vitrail :



- J'ai participé en tant que membre du bureau de la Chambre Syndicale des Maîtres verriers français, responsable de Province pour la région Rhône-Alpes, à la 13^e C.P.C. (mise en place avec l'éducation nationale à l'établissement du CAP Art et technique du verre option vitrailiste).

- J'ai mis en place les cours au C.F.A. (Centre de Formation d'Apprentis) à Vannes le Châtel, au CERFAV (Centre Européen de Recherches et de Formation des Arts Verrier) et j'y ai enseigné en tant que formateur l'art du vitrail pendant 3 ans.

- J'ai participé avec le Ministère de la Culture à l'élaboration du guide de maîtrise d'ouvrage qui sert de référentiel au métier pour la restauration des vitraux classés à l'inventaire des Monuments Historiques.

- J'ai travaillé sur des vitraux classés XIV^{ème} siècles à Notre Dame des Marais à Villefranche (69), créée cinq baies dans le transept de la Cathédrale St Jean, les baies de la Cathédrale d'Autun, rose en façade ouest de la cathédrale de Poitiers, fenêtre haute et chapelle de la vierge à la cathédrale de Metz, etc.

- Je suis le créateur et le réalisateur d'une rose en vitrail de 8 mètres de diamètre à l'église de la Sainte Famille de Singapour. J'ai également réalisé des vitraux au Cambodge, au Japon, en Suisse ainsi que de la baie d'axe de la Chapelle du val de Grâce à Paris. J'ai parachevé la création des vitraux de l'Eglise Saint-Martin à Romilly-sur-Seine.

Je suis le créateur de l'entreprise Vitrail Saint-Georges que j'ai dirigé pendant plus de 40 ans et je suis le créateur de la formation du CFPV qui a vu le jour en 2000 soit plus de 20 ans. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires sur notre sérieux, visitez notre site internet www.coursetstagesvitrail.fr

Joël MÔNE | Auteur de Vitraux

Objectifs

- Former aux techniques du métier de vitrailliste afin de préparer aux épreuves du CAP Arts et techniques du verre option vitrailliste délivré par l'Education Nationale avec un niveau d'excellence
- Acquérir les techniques de l'élaboration d'un vitrail seul ou en équipe (coupe de verre, de plomb, montage, soudure, masticage, etc.)
- Exécuter d'après un dessin ou une maquette des compositions abstraites ou figuratives
- Participer à la restauration des vitraux
- Participer à la dépose et à la pose du vitrail sur chantier

Prérequis

- Attester d'un niveau baccalauréat ou équivalent et justifier de 2 ans d'expériences professionnelles dans tout type d'activité
- Condition physique requise pour rester 9 heures par jour debout
- Pour la formation des personnes en situation de handicap les candidatures seront étudiées au cas par cas

Contenu

- Histoire de l'Art
- Dessin d'Art
- Technologie Générale
- Technologie du Verre
- Révisions
- Validation des Acquis
- Prévention, santé, environnement (PSE)

Moyens Pédagogiques

- Documents de cours pédagogiques
- Travaux pratiques en atelier
- Etude de cas
- Visite des sites historiques (Lyon)
- Visite de chantier en cours

Délai d'accès

- Ouverture d'inscription : 6 mois avant la date de début de formation
- Clôture des inscriptions : 1 mois avant la date de début de formation

Modalité d'admission et de recrutement

- Admission sur dossier, Admission après entretien
- Transmettre la fiche d'inscription complétée joint d'un CV et d'une lettre de motivation présentant votre projet professionnelle si échange par mail
- Une surveillance médicale particulière est assurée pour les personnes exposées au plomb (article R4412-160 du Code du travail) ; une prise de sang sera effectuée une semaine avant l'entrée en formation pour mesure et contrôle du taux de plomb.

Reconnaissance des acquis

- Certificat d'aptitude professionnelle (CFPV)
- Passage de l'examen du CAP Arts et techniques du verre option vitrailliste

Intervenant(e)s

- Jean MÔNE - Directeur
- Cécile AYISSI - Tuteur de la formation
- Annick LOURADOUR - Référente atelier

Codification de l'offre

ROME

B1602 - Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre



Pratique du Vitrail

(PV)

- Préparation du travail **(4 modules)**
 - Prise de mesures PV 1.1
 - Manutention des verres (sécurité) PV 1.2
 - Tracé – calibrage PV 1.3
 - Frottis – dessertissage PV 1.4
- Coupe manuelle **(2 modules)**
 - Coupe droite (établissement de la pige) PV 2.1
 - Coupe courbe (suivant calibre) PV 2.2
- Préparation des réserves pour gravures aux abrasifs **(1 module)** PV 3.1
- Enfournement et défournement **(1 module)** PV 4.1
- Mise en plomb **(3 modules)**
 - manutention et préparation des plombs PV 5.1
 - sertissage et mise aux mesures du panneau PV 5.2
 - liaison des réseaux : PV 5.3
 - . rabattage
 - . soudage à l'étain
 - . relevage du panneau
 - . contre rabattage
 - . contre soudage
- Finition **(2 modules)**
 - masticage PV 6.1
 - pose et soudure des attaches PV 6.2
- Dépilage et repiquage (changement d'une ou plusieurs pièces sur panneau déposé ou non) **(1 module)** PV 7.1
- Mise en place des panneaux **(2 modules)**
 - dépose des panneaux PV 8.1
 - pose des panneaux PV 8.2

TOTAL : 16 modules de 410h

Techniques Connexes

(TC)

- Tiffany **(1 module)** TC 1.1
- Peintures vitrifiables **(2 modules)** TC 2.1 / 2.2
- Fusing **(1 module)** TC 3.1
- Serrurerie **(1 module)** TC 4.1
- Échafaudages et protection des vitraux **(1 module)** TC 5.1

TOTAL : 6 modules de 60h

Histoire de l'Art

(HA)

- La préhistoire, L'antiquité **(1 module)** HA 1.1
 - Les grecs, les Romains
- Le Moyen-âge (bas) **(1 module)** HA 2.1
 - Le Roman 12^{ème}
- Le Moyen-âge (haut) **(1 module)** HA 3.1
 - Gothique primitif 13^{ème}
 - Gothique rayonnant 14^{ème}
 - Gothique flamboyant 15^{ème}
- Les temps modernes **(1 module)** HA 4.1
 - La renaissance XVI^{ème}
 - Le baroque XVII^{ème}
 - Le classicisme XVIII^{ème}
- Le romantisme **(1 module)** HA 5.1
 - Le XIX^{ème}
- L'art nouveau et le symbolisme **(1 module)** HA 5.2
 - Avant 1914
- L'art décoratif entre deux guerres **(1 module)** HA 6.1
 - L'art moderne
 - L'art contemporain
 - 2^{ème} moitié du XX^{ème}

TOTAL : 6 modules de 50h

Dessin d'Art

(DA)

- Le dessin industriel **(1 module)** DA 1.1
- Les proportions, les tensions dans un tableau **(1 module)** DA 2.1
- Le canon : le corps humain **(1 module)** DA 3.1
- Le canon : le visage **(1 module)** DA 4.1
- La perspective **(4 modules)**
 - De positionnement, de dimensions DA 5.1
 - De clarté, De couleur DA 5.2
 - Frontal DA 5.3
 - De transparence DA 5.4
- La maquette **(1 module)** DA 6.1
- Le carton **(1 module)** DA 7.1

TOTAL : 10 modules de 60h

Technologie Générale

(TG)

- Les métaux, Le plomb, L'étain (1 module)
- Les mortiers, le mastic (1 module)
- Les décapants, Les acides, les bases (1 module)

TG 1.1
TG 2.1
TG 3.1

TOTAL : 3 modules de 30h

Technologie du Verre

(TV)

- La composition du verre (1 module)
- Les différents types de verre (1 module)
- La fonte du mélange vitrifiable (1 module)
- Les propriétés du verre (1 module)
- L'état physique du verre (1 module)
- Les températures de travail du verre (1 module)
- La re-cuisson du verre (1 module)
- La trempe du verre (1 module)
- Coloration des verres (1 module)
- Les différents travaux sur verre (1 module)
 - Les fibres de verre (1 module)
 - Les fours (1 module)

TV 1.1
TV 2.1
TV 3.1
TV 4.1
TV 5.1
TV 6.1
TV 7.1
TV 8.1
TV 9.1
TV 10.1
TV 11.1
TV 12.1

TOTAL : 12 modules de 112h

Révisions

(RE)

- La coupe (1 module)
- Le montage (1 module)
- La serrurerie (1 module)
- La technologie générale (1 module)
- Le verre (1 module)
- L'histoire de l'art (1 module)
- Les courbes de cuissons (1 module)
- Au choix (3 modules)

RE 1.1
RE 2.1
RE 3.1
RE 4.1
RE 5.1
RE 6.1
RE 7.1

TOTAL : 8 modules de 20 h

Validation des Acquis

(VA)

- C.A.P. blanc (niveau jaune)
- C.A.P. blanc (niveau orange)
- C.A.P. blanc (niveau vert)
- C.A.P. blanc (niveau bleu)
- C.A.P. blanc (niveau marron)
- Examen final C.F.P.V. (C.A.P. niveau noir)

VA 1.1
VA 2.1
VA 3.1
VA 4.1
VA 5.1
VA 6.1

TOTAL : 6 modules de 36h

TOTAL DUREE FORMATION : 778H

REFERENTIEL

L'art du vitrail couvre les activités relatives au travail et à la décoration des produits verriers à des fins esthétiques : expression artistique, réalisation d'objets ou d'éléments pour la décoration, l'ameublement, l'architecture, etc.

Le travail artistique de verre à froid fait appel au métier de vitrailliste :

Réalisation de vitraux par coupe, mise en plomb, assemblage et pose d'éléments en verre plat teinté, décoré ou non.

Au niveau de la qualification, ces professionnels doivent être capables de :

- Comprendre et utiliser les documents comme les données définissant un ouvrage. En reconnaître et respecter le style.
- Exécuter, à leur niveau de compétence, tous les travaux de leur spécialité en utilisant les matériels et techniques appropriés, en respectant les consignes de sécurité.

Effectuer en atelier ou sur le chantier toutes les opérations nécessaires :

- A la réalisation ou la remise en état d'un vitrail :
 - Manutention des verres
 - Tracé, calibrage, coupe
 - Préparation des réserves pour la gravure à l'acide ou au sable
 - Enfournement et défournement
 - Assemblage des verres
 - Préparation des plombs, sertissage, soudage
- A sa mise en place dans l'ouverture destinée à le recevoir :
 - Manutention d'échelles
 - Prise de mesure, de gabarits
 - Dépose de vitraux et de clôtures provisoires
 - Nettoyage des rainures, feuillures, fers
 - Pose des vitraux, des fers et des attaches
 - Calfeutrements, étanchéités, protections
 - Nettoyage du chantier

A cet effet, ils doivent connaître :

- Le domaine des arts du verre :
 - le verre : composition, fabrication, caractéristiques et défauts
 - le travail et la décoration du verre à chaud et à froid
 - l'évolution des techniques et des sujets
- Les représentations conventionnelles en usage dans la profession
- Les méthodes de traçage
- La législation du travail
- L'organisation du poste de travail
- Les matières d'œuvre, matériels et techniques
- Les règles de sécurité
- Le dessin d'art appliqué à la profession

La formation ainsi définie est de niveau V sanctionnée par un test d'aptitude professionnelle au métier de vitrailliste soit le C.A.P. Arts et techniques du verre option vitrailliste

L'Examen du C.F.P.V. :

1. Il a été créé sur le plan interne d'un test d'aptitude professionnelle du métier de vitrailliste.
2. Les règlements et programme d'examen sont annexés au présent arrêté.
3. Il y a 1 à 2 sessions de formation par an en fonction du planning des chantiers de l'atelier principal (généralement début septembre et mi-février)

Nature des épreuves	Coefficient	Durée
Première série : Epreuves pratiques (a)		
Coupe	4	(b) 10 h 00
Mise en plomb	6	
Dépilage et repiquage		
Deuxième série : Epreuves écrites (a)		
Dessin :		
Dessin technique	1	2 h 00
Dessin d'art appliqué	2	4 h 00
Technologie et prévention des accidents :		
Technologie générale	1	1 h 00
Technologie de spécialité	2	(c) 0 h 20
Législation du travail	1	(c) 0 h 15

Règlement du Test

- (a) Pour l'ensemble des épreuves pratiques, une moyenne inférieure à 10/20 est éliminatoire.
 (b) Pour ces épreuves, la note zéro maintenue par le jury est éliminatoire.
 (c) Épreuve orale précédée d'une préparation de même durée.

Instructions relatives à la nature et au déroulement des épreuves

1ère série : Épreuves pratiques

Coupe

Le candidat devra :

- ⇒ Etablir une pige à partir de données définies et couper avec celle-ci un certain nombre de pièces (entre 15 et 25),
- ⇒ A partir d'un carton fourni (identique pour tous les candidats) et selon des mesures précises :
 - . faire le tracé et le calibrage
 - . couper les pièces

Mise en plomb

Le candidat devra (éventuellement sur les pièces obtenues en coupe) effectuer la mise en plomb à des cotes précises, avec soudage et relevage du panneau (sans contre soudage) :

- . d'une vitrerie géométrique (losanges ou bornes)
- . d'un panneau de composition libre (figuratif ou abstrait)

Dépilage et repiquage de 2 ou 3 pièces du panneau réalisé en montage au plomb

2ème série : Épreuves écrites, graphiques et orales

Dessin technique

L'épreuve consiste :

- ⇒ soit en la construction d'une vitrerie géométrique à motif de bornes, doubles bornes, losanges, avec double bordure
- ⇒ soit en un tracé d'un réseau de fenêtre

Dessin d'art appliqué

L'épreuve comporte :

- ⇒ soit, à partir d'un vitrail ou de sa représentation (dessin, photo), la réalisation d'un dessin en couleur mettant en évidence les caractéristiques du modèle
- ⇒ soit une recherche de motifs de décoration

Il devra montrer son aptitude à comprendre les formes, les volumes, les proportions, les valeurs et les couleurs.

Technologie et prévention des accidents

L'épreuve consiste en questions portant sur les programmes de :

- ⇒ technologie générale (épreuve écrite commune)
- ⇒ technologie de spécialité (épreuve orale)

Législation du travail

L'épreuve porte sur les notions essentielles contenues dans le programme des sections de préparation au C.A.P.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée concernant la vie professionnelle.

Une question sera obligatoirement posée sur la législation du travail.

Contenu et nature des épreuves

1ère série : Épreuves pratiques

Préparation du travail :

- Prise de mesures
- Manutentions des verres (sécurité)
- Tracé
- Calibrage

Coupe manuelle :

- Droite (établissement de la pige)
- Courbe (suivant calibre).

Préparation des réserves pour gravure à l'acide ou au sable

Enfournement, cuisson et défournement pour la fixation des grisailles.

Mise en plomb :

- Manutentions et préparation des plombs
- Assemblage et mise aux mesures du panneau
- Rabattage
- Soudage à l'étain
- Relevage du panneau
- Contre rabattage
- Contre soudage

Finition :

- Masticage
- Pose et soudure des attaches.

Dépilage et repiquage :

- (changement d'une ou plusieurs pièces sur panneau déposé ou non)
- Dessertissage
- Report par frottis
- Remise en place de la pièce

Mise en place des panneaux :

- Manutention des échelles et échafaudages
- Manutention des panneaux
- Préparation et protection des supports
- Pose des panneaux (calage) fixation et étanchéité

2ème série : Épreuves écrites, graphiques et orales

Dessin technique

Tracés géométriques :

- Perpendiculaires, parallèles, division d'une droite, angles, bissectrices, polygones, recherche d'un centre, tangentes, raccordements de courbes usuelles, ellipse, ovales, anses de panier

Technique du dessin :

- Dessin aux instruments, échelle, mise en page, esquisse, croquis à main levée, mise au net, précision et correction

Dessin d'art appliqué

- Dessin d'observation
 - . Proportions, structures, perspectives
 - . Ombre et lumière
- Croquis rapides d'objets sous différents angles
- Études documentaires
- Éléments simples de composition
- Couleur

Technologie et prévention des accidents: technologie générale

Ce programme s'appuie sur le programme de sciences commun aux sections de L.E.P :

- Le verre:
 - . État vitreux
 - . Constituants de base
 - . Caractéristiques générales
- Caractéristiques des verres (optiques, mécaniques, thermiques, électriques, chimiques) en relation avec :
 - . La composition
 - . Le mode d'élaboration (fours à pot, à bassin): fusion et re-cuisson
 - . Les techniques de mise en forme (manuelle, mécanique) par soufflage, coulage, moulage, pressage, laminage et étirage
 - . Les méthodes de coloration (dans la masse, en placage, de surface)
 - . Les traitements particuliers (trempe, argenture, métallisation, émaillage)
- Les arts du verre : techniques et métiers relatifs au travail et à la décoration du verre à froid, spécificité vitrailliste
 - . description sommaire
 - . évolution des techniques et des styles en relation avec le dessin d'art appliqué.

Technologie et prévention des accidents : technologie de spécialité

Le métier de vitrailliste :

- Le travail en atelier et sur chantier :
 - Organisation
 - Manutentions
 - Sécurité.
- Le plomb :
 - Fabrication (lingotière, laminoirs)
 - Plombs armés, plombs laitonnés.
- Soudure :
 - Soudure à l'étain
 - Produits auxiliaires : acides gras (stéarine, oléine)
 - Fers à souder électriques et à gaz, différentes pannes (fer doux, cuivre rouge)
- Décoration :
 - Gravure au sable, grisailles, jaune d'argent, jean cousin et leur véhicule (eau, vinaigre, gomme, essence).
- Cuisson :

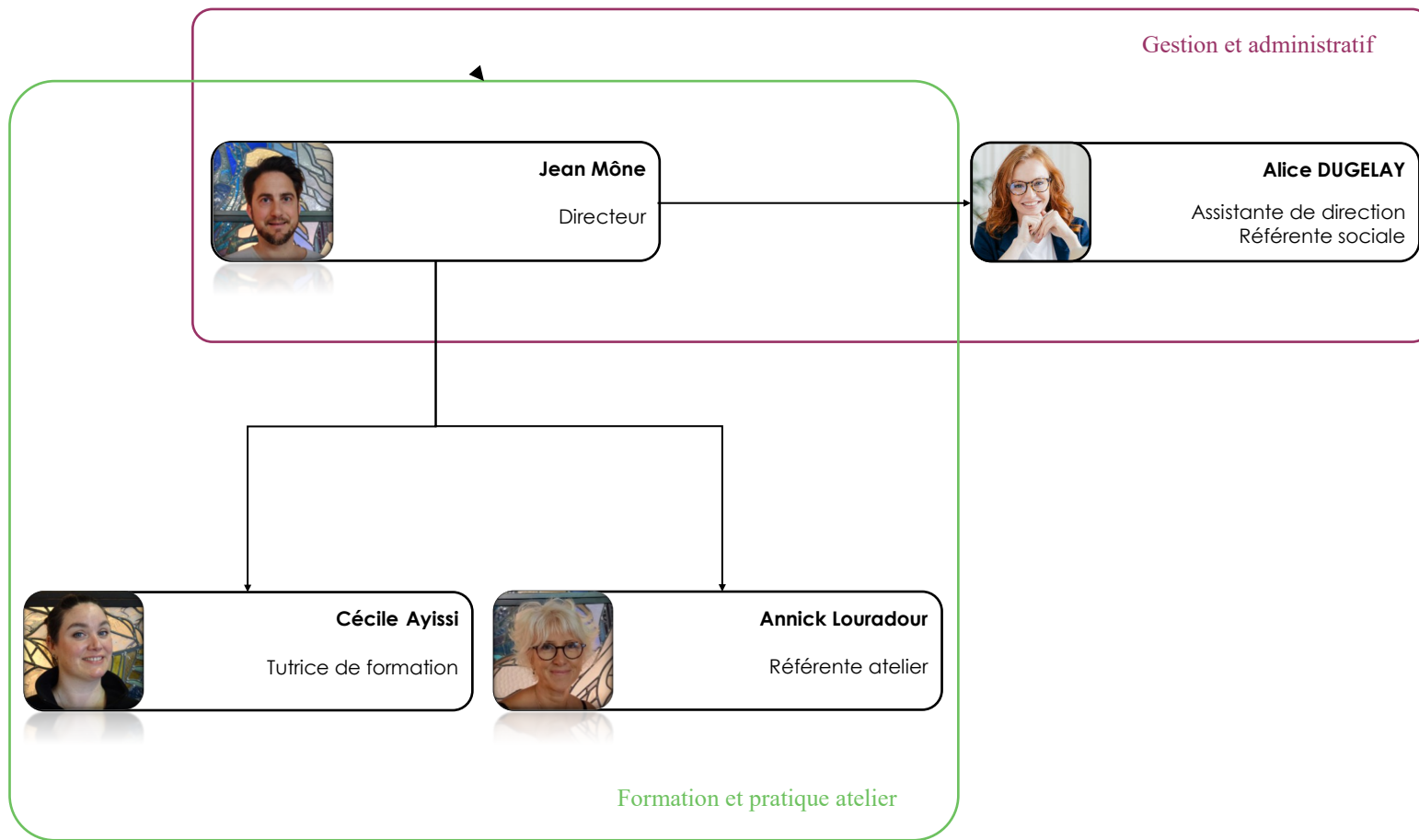
- Différents fours
- Méthodes d'enfournement
- Courbes de cuisson
- Températures
- Assemblage :
 - Collage du verre aux silicones
- Pose :
 - En tableau, en rainure, en feuillure
 - Différents types de ferrures : barlotières, fers en T, pare closes
- La dalle de verre

Prévention des accidents :

- Définition de l'accident du travail et de la maladie professionnelle
- Causes humaines (physiologiques, psychologiques)
- Causes matérielles (outils et instruments, machines, installations, produits utilisés)
- Moyens de prévention :
 - causes humaines
 - causes matérielles, en particulier : conditions de travail, règles de sécurité pour l'installation et l'emploi du matériel thermique, électrique et mécanique, toxicité des produits utilisés et des émanations (silicose...)
- Rôle des Comités d'hygiène et de sécurité
- L'esprit de sécurité : connaissance du risque, application de la prévention, contrôle de soi même
- Notions de secourisme, premiers soins

Législation du travail :

- Organisations professionnelles : chambres de Métiers, de Commerce, syndicats
- Représentation du personnel
- Le contrat d'apprentissage, la formation initiale et continue
- Le contrat de travail, la rémunération, les horaires
- Le travail des femmes et des jeunes
- Les conventions collectives du travail
- La juridiction du travail
- Le contrôle
- La médecine du travail
- La Sécurité sociale et les Allocations familiales
- La propriété industrielle et artistique : les droits d'auteur
- Réglementation particulière à la profession
- Obligations de la profession vis à vis de la clientèle





Fondateur :
Joël MÔNE
(sorti en juin 2022)

Activité principale :

Création de vitraux, maquettes et peinture en grisaille
Atelier créé en nom propre en 1986
42 ans d'exercices
Intervenant Externe

Mon itinéraire personnel :

Fondateur de l'atelier Vitrail Saint Georges (1986)

Maître Artisan

Prix du travail manuel des Rotary Clubs devenu depuis lors Rotarien actif du Club de Lyon responsable de l'organisation de ce prix pour le district 1710
Ancien président de la Société Lyonnaise des Métiers d'Art
Ancien membre du bureau de la Chambre Nationale Syndicale du Vitrail et à ce titre participation à l'élaboration du guide de Maîtrise d'ouvrage des Monuments Historiques et à la 13ème CPC de l'éducation Nationale
Pensionnaire de la Fondation Lourmarin.
Expert auprès des tribunaux

Forte influence de Mme Lamy Paillet, maître verrier sur Lyon et travaux en collaboration avec M. Joseph ELLES, maître verrier à Champagne-au-Mont-d'Or.

Ancien formateur CERFAV : pendant 3 ans et mise en place des cours et Tests d'évaluation pour la formation des apprentis Vitraillistes au CERFAV de Vannes le Châtel.

Mes plus belles réalisations :

- Vitraux classés XIV^{ème} siècles, Notre Dame des Marais,
- Villefranche Création d'une baie dans le transept de la Cathédrale St Jean
- Création d'une rose en façade ouest de la cathédrale de Poitiers
- Création d'une rose de 8m à Singapour "Holy Family Church"
- Création des vitraux de l'église St Vincent de Nattages
- Création des baies de l'Eglise Saint-Martin à Romilly-sur-Seine
- D'autres réalisations du même acabit sur www.mone.fr



Formatrice :
Cécile AYISSI

Activité principale

Gestionnaire de l'Académie de la transparence
Référente formation professionnelle (CFPV) et loisir du vitrail

Mon parcours de formation :

CAP Arts et techniques du verre option vitrail,
C.F.P.V. interne
BMA Décoratrice sur verre

Ma vie professionnelle :

Gestionnaire de la boutique des arts du verre de Vitrail Saint Georges (2008-2012).
Assistante de gestion à Vitrail Saint Georges (2016-2018)
Chef d'équipe à l'atelier Vitrail Saint Georges (2022 - 2025)
Formatrice du Certificat de Formation Professionnel du Vitrail (2022 à aujourd'hui)

Reférence Restauration de vitraux:
Cathédrale Notre Dame de Paris, Cathédrale de Soisson, Casino d'Evian les Bains...



**Référente atelier :
Annick LOURADOUR**

Activité principale :

Restauration de vitraux pour les Monuments Historiques
45 ans d'exercices
Réalisation de maquette et carton
Peinture et montage
Référente Atelier formation professionnelle (CFPV)

Mon parcours de formation :

École de dessin et de décoration d'intérieur,
CAP Vitrailliste et Art du verre option Vitrail

Ma vie professionnelle :

Maître verrier dans l'entreprise Vitrail Saint-Georges,
45 ans d'entreprise
Référente atelier pour la formation



**Président :
Jean MÔNE**

Activité principale :

Président de la SAS Vitrail Saint Georges
Maître Verrier
20 ans d'expérience
Référent Formation CGEV

Mon itinéraire personnel :

Titulaire des CAP Arts et techniques du verre option vitrail ,
Ainsi que C.F.P.V. et C.A.T.V. interne
Conseiller de l'Enseignement Technologique pour la XIIIème CPC de l'Edu-
cation Nationale,
Président de la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail,
Président (2009) de la Jeune Chambre Economique de LYON,
Trésorier National (2011) de la Jeune Chambre Economique Française,
Membre Fondateur du Rotary Club de Lyon Part-Dieu.
Chevalier des arts et des lettres (2025)

J'ai participé à tous les chantiers depuis mon arrivée.
Maîtrise de toutes les opérations du métier de Maître-Verrier.

TARIF FORMATION PROFESSIONNELLE				
Intitulé de la formation	Semaines de formation	Heures de formation	Durée	Coût*
C.F.P.V.	22	778	5 mois ^{1/2}	10 503 €

* L'achat de l'outillage n'est pas compris dans le coût de la formation

C.F.P.V. Certificat de Formation Professionnelle du Vitrail

- o Déroulement : 6 niveaux dénommées « roulette » de 3-4 semaines
- o Objectif : Apprentissage Métier de vitrailliste
- o Ouverture sur : Préparation et inscription au CAP Arts et Techniques du verre option vitrail
- o Coût horaire : 13,50 euros/heure

Pièces médicales à fournir par le candidat

Un Certificat Médical indiquant , que le candidat :

- N'est pas daltonien
- N'est pas hémophile
- N'a pas le vertige
- N'a pas de contre indication à rester debout 9 heures par jour.

Des analyses de sang avec les renseignements suivants (se référer au médecin prescripteur) :

- Numérotation, formule et plaquettes
- Dosage de la créatine sanguine
- Transaminases, gamma glutamyl transférase
- Plombémie

Les analyses sont demandées 1 semaine avant la formation

Nous vous conseillons de réaliser une analyse du taux de plombémie à la fin de la formation pour contrôle.

Ces analyses sont obligatoires. En cas de non présentation dans un délai de 8 jours, l'entreprise décline toutes responsabilités dues à d'éventuelles intoxications.

Matériel obligatoire à avoir lors du stage

Pour une bonne pratique du vitrail, il est nécessaire que vous disposiez de votre matériel de verrier. Vous aurez la possibilité de vous procurer tout le matériel de montage directement à notre boutique.

Durant le premier mois de formation il sera nécessaire de disposer de tout votre outillage. Nous vous mettrons à disposition durant ce laps de temps une mallette de prêt à restituer à la fin de ce premier mois.

Cours et Dessin OBLIGATOIRE A LA RENTREE	Montage OBLIGATOIRE AU 1ER MOIS	Sécurité OBLIGATOIRE A LA RENTREE
- Stylo - Crayon à papier 2H - Crayon à papier 2B - Critérium 0,7 - Gomme - Taille crayon - Crayons de couleur - Feutres de couleur - Règle graduée (30 cm) - Equerre - Ciseaux poitus - Compas à balustre (type Wonday) - Cutter de précision - Mètre large (5 m) - Punaises - Mètre pliant en bois (2 m) - Pince coupante	- une caisse à outil de montage spécifique au vitrail incluant tous les outils nécessaires référencés au 1er module de formation - Caisse à outils - Coupe verre - Couteau à plomb longue lame et butée en plomb - Clous (50) - Fer à souder (100W) - Ouvre plomb - Rabat plomb - Pince à gruger (9mm) - Pince à détacher (9mm) - Marteau - Ciseaux 3 lames	<u>En atelier :</u> - une blouse ou un haut à manche longue utilisé uniquement pour l'atelier - des chaussures fermées - des gants de sécurité pour manipulation du verre (fournis) - un masque de protection contre les vapeurs de soudure (fournis) - des gants en latex pour montage et démontage - vitraux (fournis)
		<u>En chantier :</u> - une combinaison ou vêtement de travail type BTP - des chaussures sécurité - un casque (fournis, à restituer)

Ministère de l'emploi et de la solidarité

BULLETIN DE DÉCLARATION D'UN ORGANISME DE FORMATION
(art. L. 920-4 et R. 921-4 du code du travail)

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
Service régional de contrôle de la formation professionnelle

Fiche 1

FA 11

NUMÉRO DE DÉCLARATION PRÉALABLE (Compléter selon l'Administration) 140302

Date de délivrance 140302

Numéro attribué 82690748369

A ☐ M ☐

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Dénomination, sigle et adresse
VITRAIL-SAINT-GEORGES
21 QUAI FULCHIRON 69005 LYON

N° SIRET 82690748369

CODE NAF 3010

Tél. 0478923447 Fax 0478383936

Année de début de l'activité de formation 1987 Date de début de l'exercice comptable 01/10/01 Date de fin de l'exercice comptable 30/09/02

Si vous avez déjà eu une activité de formation professionnelle, ancien numéro de déclaration

Activité principale (en clair) : RESTAURATION - FABRICATION de VITRAUX

B. STATUT DU DÉCLARANT (Mettre une croix dans la case correspondante)

Travailleur indépendant	☐	1.010	Commandite par actions	☐	1.060	Groupe d'intérêts économiques	☐	1.130
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)	☐	1.015	Société civile	☐	1.070	Autres	☐	1.140
Société à responsabilité limitée (SARL)	☐	1.020	Société de fait	☐	1.080	Précisez :		
Société anonyme (SA)	☒	1.030	Association loi de 1901 ou de 1908	☐	1.100			
Société en nom collectif (SNC)	☐	1.040	Association syndicale (loi de 1884)	☐	1.110			
Commandite simple	☐	1.050	Société coopérative	☐	1.121			

Pour les associations de la loi 1901, date de publication au Journal Officiel :

C. CATÉGORIE INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISME (voir nomenclature/catégorie institutionnelle, page 2)

D. STATUT DES PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION À LA DATE DE LA DÉCLARATION

Travailleurs indépendants	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Salariés sous contrat de travail à durée indéterminée	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Salariés sous contrat de travail à durée déterminée	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Formateurs occasionnels salariés dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Bénévoles	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

CHAMBRE DE METIERS DU RHONE

ATTESTATION

Le Président de la Chambre de Métiers du Rhône

- Vu le décret n° 83-437 du 10 juin 1983 modifié par le décret n° 88-109 du 2 février 1988 instituant la qualité d'artisan et le titre de maître-artisan,

- Vu la décision de la Commission Régionale des qualifications en date du 23/10/95 conférant le

TITRE DE MAITRE ARTISAN

Pour le métier de FABRICATION DE VITRAUX

à M. MONE Joël

né(e) le 10/12/50 à Bons

Conjoint du chef d'entreprise immatriculé au répertoire des métiers sous le n° 337 951 529 RM 69

et lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 17/11/95

Le Titulaire

Cachet de la Chambre de Métiers du Rhône

Le Président de la Chambre de Métiers

Toute personne œuvrant dans ces locaux doit se soumettre aux conditions d'hygiène et de sécurité de notre profession, dont les risques principaux sont liés à la manipulation du plomb (saturnisme) ou du verre (coupures) et respecter le règlement intérieur suivant.

1. SÉCURITÉ

- 1.1 Il est interdit de boire ou manger dans l'atelier.
- 1.2 Il est interdit de fumer et devapoter dans les locaux
- 1.3 Il est obligatoire d'utiliser
 - En atelier : une blouse ou des vêtements réservés à l'usage du travail en atelier, des chaussures fermées, des gants de sécurité pour la manipulation du verre, un masque de protection contre les vapeurs de la soudure, des gants en latex pour le montage et le démontage des vitraux.
 - En chantier : une combinaison, des chaussures sécurité et un casque (fourni)
- 1.4 Il est obligatoire de revêtir ce vêtement et ces chaussures réservés à l'usage du travail, de se laver correctement les mains et fortement conseillé de se changer avant de quitter l'atelier.
- 1.5 Il est strictement interdit, durant les heures de formation, de consommer ou d'être sous l'emprise de substances pouvant altérer la perception, la vigilance ou le comportement, telles que l'alcool, le CBD, les stupéfiants ou certains médicaments à effets psychoactifs.
- 1.6 Des encadrants sont présents pendant les heures de formation.
En dehors de ces horaires, il est strictement interdit de rester seul dans les locaux.
- 1.7 Il faut systématiquement humidifier sa table avant de la balayer.

2. ORGANISATION, HYGIÈNE & ENVIRONNEMENT

- 2.1 Tous les exercices pratiques réalisés tout au long de la formation professionnelle sont en verre clair Flaut (sauf exception), si vous souhaitez incorporer des verres de couleurs, ils sont à vos frais.
- 2.2 Il est obligatoire de ranger son plateau de travail et de nettoyer sa place.
Celui-ci est la propriété de Vitrail St Georges et ne peut en aucun cas sortir de l'enceinte de l'entreprise.
Faire de même avec les règles de tracé et de coupe, la balayette et le rouleau d'adhésif.
- 2.3 Il est obligatoire d'opérer le tri sélectif des déchets afin de les récupérer.
Mettre dans les poubelles appropriées le plomb, le verre, les autres déchets.
- 2.4 Il faut vider la poubelle et la mettre en évidence sur la table.
- 2.5 Il est obligatoire d'avoir sa caisse à outils et de la ranger.
Il est également obligatoire de ranger le verre.
- 2.6 Il est obligatoire de ne pas laisser traîner de vaisselle dans l'évier et dans l'égoût, de tenir la cuisine et les toilettes propre.
- 2.7 Les poubelles doivent être sortis suivant les jours de ramassage en semaine.
Un roulement sera établi chaque semaine.
- 2.8 Vitrail Saint-Georges ne peut être tenue responsable en cas de vol.
Il est donc conseillé de ne pas laisser ses effets personnels dans les locaux de l'entreprise.
La possibilité est offerte de laisser son matériel et matériaux dans l'atelier dans le casier attitré (conseil : fermer sa caisse avec un cadenas, marquer ses outils, noter ses verres à la craie grasse, etc).
- 2.9 Tous matériels prêtés par l'entreprise Vitrail St Georges ne doit pas sortir des locaux et doit être rendu en état avant la fin de la formation sous peine de remboursement du matériel non rendu ou cassés.
- 2.10 Toute personne est tenue de respecter ses formateurs et personnel de Vitrail Saint Georges ainsi que ses confrères et la quiétude de leur lieu de formation.
Le non respect de ces points est passible de mesures disciplinaires et sanctions à la décision de la direction

3. FACTURATION

- 3.1 Les cours sont payables à l'inscription.
- 3.2 Un échéancier peut être effectué sous conditions tout au long de la formation, et que celui-ci soit établis lors de l'inscription.
- 3.3 Outillage nécessaire individuel :
 - Une caisse à outils de montage spécifique au vitrail incluant les outils nécessaires référencés au 1er module de formation (complément d'information et devis : s'adresser au bureau)
 - Une grande règle de 50 cm gradué, une équerre.

4. La direction s'octroie le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement ci-dessus sans délai et sans dédommagement.

Prénom et Nom :
Fait à St-Genis-les-Ollières le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

En tant que stagiaire à l'atelier Vitrail St-Georges :

- Je suis conscient(e) de mes responsabilités.
- Je m'engage dans l'apprentissage d'un métier artistique certes, mais pénible.
- C'est un métier avec des règles strictes, je m'engage ainsi :
- A appliquer les règles de sécurité dues à l'utilisation, à la manipulation du plomb (saturnisme), au travail des acides (brûlures graves) et au travail de grès et émaux (toxicité).
- A participer à l'intégration aux cours de la formation professionnelle et tous compléments prodigués par « L'Académie » (Montage – Dessin).
- A participer à l'intégration à l'atelier de restauration des Monuments Historiques Vitrail Saint-Georges.

Pour chacune de ces activités, le candidat devra se plier aux règlements spécifiques de chacun des ateliers et de ses responsables.

A savoir :

- Respecter les horaires de travail
- Se soumettre aux conditions d'hygiène et de sécurité de notre profession liées au plomb.
- Avoir un vêtement et des chaussures spécifiques laissés à l'atelier, dans nos locaux.
- Se soumettre aux ordres de ses supérieurs en atelier et sur chantier.

En chantier, le stagiaire reste sous la responsabilité du référent désigné de l'entreprise Vitrail Saint-Georges et doit suivre ses directives.

La formation professionnelle au métier de vitrailliste :

- Je sais qu'elle s'adresse à des personnes ayant un niveau baccalauréat et/ou équivalent avec 3 ans d'expériences professionnelles.
- Qu'elle nécessite une bonne condition physique.
- Que le travail de vitrailliste s'effectue debout.

La pose des vitraux nécessite les mêmes compétences que la profession de vitrier / miroitier avec en plus, la responsabilité d'œuvre, soit artistique soit à caractère patrimonial.

- La pose dans les Monuments Historiques nécessite les mêmes compétences qu'un tailleur de pierre : réalisation de mortier de scellement en raccord de tons, ce qui signifie l'approvisionnement sur le lieu de travail, de sac de chaux (40 Kg) et de sable ainsi que l'adaptation d'échafaudage pour faciliter l'exécution de la pose des panneaux de vitraux.

A: _____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le: / /

PHOTO

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code postal : Ville : _____

E-mail :

Tél : +33 (0) | | | | | | | | | |

N° de sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | |

Date de naissance : | | | | | | | |

Lieu de naissance :

Profession initiale :

Diplômes obtenus et formations suivies :

Formation souhaitée :

 Certificat de Formation Professionnelle du Vitrail

☐ Certificat de Gestion d'Entreprise du Vitrail

Date de la formation souhaitée :

Du | | | | | | | | | au | | | | | | | | |

Organisme financeur : ☐ OUI ☐ NON

Si oui le(s)quel(s) : _____

Identifiant France Travail : _____ Zone Géographique : _____

Pièces à joindre :

- Convention de formation complétée, datée et signée
- Engagement du candidat daté et signé
- Contrat de formation professionnelle complété, daté et signé
- Règlement intérieur daté et signé
- Planning daté et signé
- Fiche d'inscription à compléter avec photo d'identité
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport pour personnes extérieures à l'Union Européenne
- Photocopie de la carte Vitale
- Pièces médicales demandées (avant le début de la formation)
- Photocopie d'un diplôme reconnu par l'état
- Dossier des organismes financeurs (option)

Conclu avec un stagiaire / une entreprise

Entre les Soussignés :

S.A.S. VITRAIL SAINT GEORGES ; 82 avenue Marcel Mérieux, 69290 St Genis les Ollières

Représentée par :

Jean MÔNE / Fonction : - Président

Et

(Stagiaire ou Entreprise)

Mr / Me : -
.....
.....

Déclaration enregistrée sous le n° 82690748369 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIREN de l'organisme de formation : - 337 951 529

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Intitulé de l'action de Formation : **Certificat de Formation Professionnelle du Vitrail (CFPV)**

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de niveau V

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe de la présente convention.

L'effectif formé s'élève à 6 personnes maximum.

Date de la session : du / / au / /

Nombre d'heures par stagiaire : **778 heures**

Horaires de formation :

Du lundi au jeudi : 8h à 12h

13h à 18h

Lieu de la formation : **82 avenue Marcel Mérieux, 69290 St Genis les Ollières**

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le (la) participant(e) sera :

Identité :

Fonction :

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à **10 503 euros** Net de taxe **soit 13,50€ de l'heure**.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Les repas, le logement et l'outillage personnel ne sont pas inclus dans le prix.

Si le coût total ou partiel de la formation est pris en charge par un organisme de financement, le paiement de la formation s'effectuera suivant les modalités fixées entre les deux parties. Le cas non échéant, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **2503 euros**, après un délai de rétractation de 10 jours.

Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix acquitté par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, sera échelonné mensuellement chaque fin de mois jusqu'à la fin de sa formation. Les modalités d'échelonnage de paiement pourront être modifiées avec l'accord de la direction de Vitrail Saint Georges.

Règlement à adresser par chèque bancaire ou virement à l'ordre de « Vitrail Saint Georges » ; 82 avenue Marcel Mérieux, 69290 St Genis les Ollières.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRES

- Encadrement par une équipe de professionnels reconnus :
 - Cécile AYISSI, **formatrice**
 - Jean MÔNE, **maître-verrier et président**
 - Annick, LOURADOUR **maître-verrier**
 (Voir fiches de présentation dans référentiel)
- Relevé de présence mensuel vérifié par l'équipe d'encadrement.
- Planning détaillé de la formation remis au stagiaire.
- Locaux de formation et matériel adapté pour la formation professionnelle :
 - Atelier dédié à Vitrail saint Georges, 82 avenue Marcel Mérieux, 69 290 St Genis les Ollières
 - Table lumineuse ; four à verre ; fers à souder ; plomb et étain ; Four, Loupes Binoculaires ; etc.
 - Plans de travail adaptés ; Fourniture conséquente en verre type MAGMA et vitrierie
 - Tous les différents outils se rapportant au travail du verre et de protection (type masque)
 - Casque de chantier si nécessaire

V – PRE-REQUIS AU C.F.P.V

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et d'obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : **Niveau Baccalauréat ou équivalent et au minimum deux ans d'expériences professionnelles.**

VI – SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, une attestation de suivi formation sera remis au stagiaire et si validation de l'examen final du CFPV, une certification.
- **Objectif** : Acquérir le niveau CAP
- **L'organisme de formation s'engage à présenter le stagiaire aux épreuves du CAP dans le cadre de la formation continue.**
- Acquisition d'un savoir-faire minutieux au métier de vitrailliste.
- Connaissances de la législation du travail et des règles de sécurité.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE LA FORMATION

- Des examens blanc seront pratiqués régulièrement pour évaluer le niveau des acquis des stagiaires.
- Relevé de présence mensuel vérifié et validé par l'équipe d'encadrement.

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature de la présente convention et du contrat de formation, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il doit en informer l'organisme de formation par courrier recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

IX – NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

X – INTERRUPTION DU STAGE ET DEDOMMAGEMENT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire ou le stagiaire : à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire ou le stagiaire s'engage au versement de la somme de 1000 euros à titre de dédommagement.

Cette somme de 1000 euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou stagiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation : à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à en informer immédiatement le stagiaire.

En cas de réalisation partielle : En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la part du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

En cas d'abandon du stagiaire, celui-ci s'engage à verser 50% du solde restant à l'organisme de formation **Vitrail Saint Georges** à titre de dédommagement pour les heures non-suivies du fait du stagiaire.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

En cas d'abandon du stagiaire pour cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporisé de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon de résiliation de la part de l'organisme de formation, se référer au chapitre IX de la présente convention.

XI – LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire,
A _____, le _____

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation

Jean MÔNE,
Président

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : **Vitrail Saint Georges**.....

N° Siret : 337 951 529 00037

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : **82690748363** auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes.

et

2) Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné :

Le stagiaire :.....

Profession :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des **articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.**

Article I Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Certificat de Formation Professionnelle du Vitrail (CFPV)

Article II Nature et caractéristiques des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie **V** des actions formation prévue par l'article L.6313-1 du code du travail.

- Elle a pour objectif :

- Acquisition d'un niveau équivalent aux épreuves pratiques du CAP

- Sa durée est fixée à : **778H** ; soit 22 semaines; soit 5 mois ½

- Programme de la formation :

Pratique du vitrail, techniques connexes ; Histoire de l'Art, Dessin d'Art, Technologie générale, Technologie du verre, Législation du travail et règles de sécurité, Révisions et validation des Acquis.....

- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation :

Une attestation de suivi de formation sera remis au stagiaire à l'issue de cette dernière et une certification d'aptitude à validation de l'examen interne.....

Présentation au CAP en formation continue, effectuée par l'organisme de formation à l'issue de la formation CFPV.....

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : - **Baccalauréat ou équivalent et 2 ans d'expériences professionnelles validées.**

Article IV Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation aura lieu : du au
à l'**atelier Vitrail Saint Georges**

- Elle est organisée pour un effectif de 6 stagiaires maximum.

- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances sont les suivantes :

- Equipement et matériel professionnel (Table lumineuse, fers à souder, four à verre, plans de travail spacieux, coupe-verre, etc.)...

- Une équipe de professionnels pour dispenser les cours et former les stagiaires : - Cécile AYISSI ; Jean MÔNE et Annick LOURADOUR

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont : - CAP Art et Technique du verre option Vitrailiste

Article V Délai de rétractation :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire à un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI Dispositions financières :

Le prix de l'action de formation est fixé à **10 503 euros soit 13,50 euros de l'heure.**

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 2100 euros.

(Cette somme ne peut être supérieure à 20% du prix acquitté par le stagiaire).

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

Paiement du solde divisé en mensualités jusqu'à la fin de la formation sauf exception accordée par la direction.....

Article VII Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon règles du prorata temporis.

- Versement à titre de dédommagement pour les heures non-suivies du fait du stagiaire : - 50% du solde restant

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le.....

Pour le stagiaire

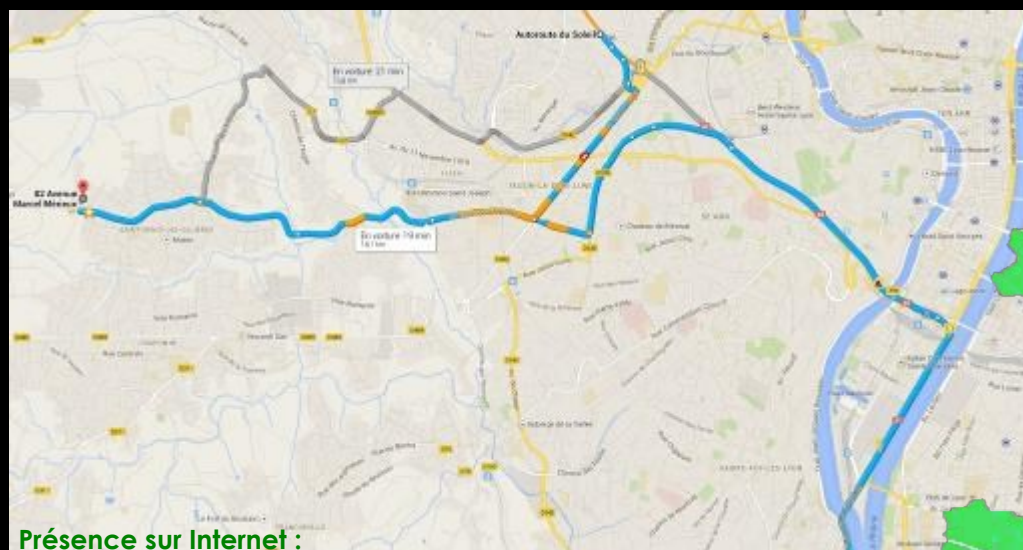
Pour l'organisme de formation

Jean MÔNE
Président



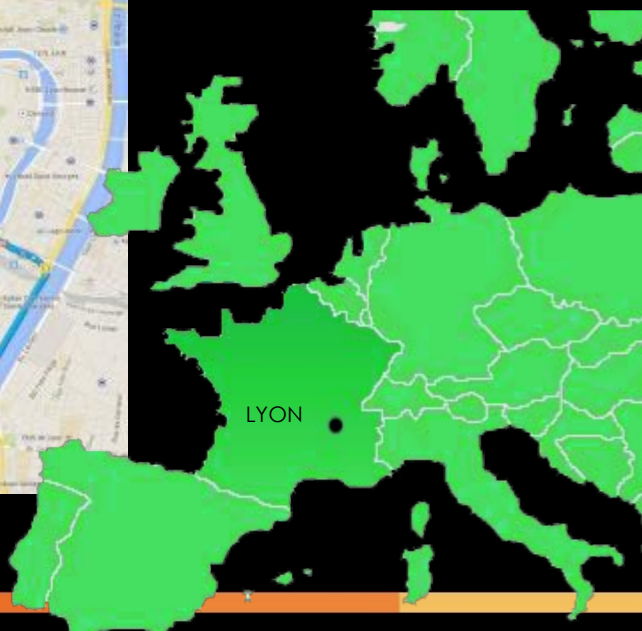
Atelier Vitrail Saint-Georges
Téléphone : +33 (0)4 78 92 94 47
Internet : www.coursetstagesvitrail.fr
E-mail : accueil@vitrail-saint-georges.fr

Domaine "Les Grandes Trêves"
82 avenue Marcel Mérieux
69290 SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES
FRANCE



Présence sur Internet :

Site officiel : <http://www.coursetstagesvitrail.fr>
Youtube : <https://www.youtube.com/@VitrailSaintGeorges>
Facebook : <https://www.facebook.com/Vitrailsaintgeorges/>



Vitrail Saint-Georges : Cours et stages loisirs, Formations professionnelles, atelier de vitraux et ferronnerie, Monuments Historiques...

82 avenue Marcel Mérieux 69290 ST-GENIS-LES-OLLIÈRES - France | TEL : 04.78.92.94.47. |

Internet : www.coursetstagesvitrail.fr | E-mail : atelier@vitrail-saint-georges.fr

SIRET : 337 951 529 00078 | TVA intracommunautaire FR 26 337 951 529 | SAS au capital de 51200€